

**BULLETIN DE L'AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS**

9 juin 2006, Vol. 3, n° 23

Section Distribution de produits
et services financiers



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**



Table des matières

1. Encadrement des marchés des dérivés au Québec
2. Avis de l'Autorité aux entreprises de produits et services financiers : Avez-vous déclaré vos plaintes ?

Encadrement des marchés des dérivés au Québec

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») à l'effet qu'elle a publié le 25 mai 2006, pour une période de consultation de 60 jours, un document portant sur la réglementation des marchés des dérivés au Québec. Ce document, intitulé *Encadrement des marchés des dérivés au Québec*, présente les orientations que l'Autorité propose pour le développement de la réglementation en cette matière.

Le document est disponible, en français et en anglais, sur le site Web de l'Autorité à l'adresse <http://www.lautorite.qc.ca/industrie/encadrement-produits-derives.fr.html>.

Objet

Les opérations sur les instruments dérivés ont connu une forte expansion, tant sur le plan international qu'à l'échelle du Québec au cours des dernières années. À ce jour, la réglementation québécoise a tenu compte de l'activité de ce marché dans le contexte général des opérations en valeurs mobilières. Toutefois, les développements sur les marchés financiers ont amené l'Autorité à repenser sa réglementation à l'égard des dérivés, et ce, afin de doter le Québec d'instruments réglementaires modernes et souples pouvant accompagner ce secteur en évolution.

Consultation

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler sur ce document est priée de les faire parvenir par écrit, avant l'expiration du délai de 60 jours de la publication, à savoir le 25 juillet 2006, en s'adressant à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Directrice du secrétariat
Autorité des marchés financiers
Tour de la Bourse
800, Square Victoria
C.P. 246, 22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Daniel Laurion
Directeur général Mandats spéciaux
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395-0558, poste 2121
Numéro sans frais : 877.395.0558, poste 2121
Courriel : daniel.laurion@lautorite.qc.ca

Derek West
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395-0558, poste 1907
Numéro sans frais : 877.395.0558 , poste 1907
Courriel : derek.west@lautorite.qc.ca

Avis de l'Autorité aux entreprises de produits et services financiers :
Avez-vous déclaré vos plaintes ?

Saviez-vous que vous avez l'obligation de rapporter à l'Autorité des marchés financiers, les plaintes reçues de vos clients?

En effet, le 11 octobre 2005, l'Autorité, de concert avec la Commission des services financiers de l'Ontario, lançait un système informatisé permettant à toutes les entreprises de produits et services financiers (assureurs, cabinets, représentants autonomes, courtiers et conseillers en valeurs mobilières, etc.) de déclarer les plaintes reçues des consommateurs et d'ainsi répondre à l'obligation imposée par la Loi. Ce nouveau Système de rapport de plaintes est accessible par Internet, à l'adresse : www.srp-crs.ca.

Il est primordial, si ce n'est pas déjà fait, que vous accédiez à ce nouveau système pour y rapporter les plaintes reçues ou pour y déclarer que vous n'en avez pas reçues.

À l'exception des représentants autonomes, qui ont été exemptés pour l'année 2005, vous aviez jusqu'au 28 avril 2006 pour déclarer les plaintes reçues entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2005.

Pour l'année 2006, les plaintes reçues au cours de la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2006 devront être rapportées au plus tard le 30 juillet 2006. Celles reçues au cours de la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006 devront l'être au plus tard le 30 janvier 2007, et ce, que des plaintes aient ou non été reçues au cours d'une période.

Si vous avez besoin d'aide après avoir activé votre compte, vous pouvez consulter le menu « Aide » du Système et accéder au *Guide de l'utilisateur* ainsi qu'au matériel didactique. Vous pouvez aussi communiquer avec l'Autorité des marchés financiers pour obtenir du support technique :

Par courriel : rapportdeplaintes@lautorite.qc.ca

Par téléphone :

Québec : (418) 525-2263

Montréal : (514) 395-2263

Sans frais : 1 877 395-2263

Par télécopieur : (418) 647-0376